

Commune d'HELFAUT

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE**  
**EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN**  
**PAR LA STE BORALEX HELFAUT SARL**

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 13 mars 2019, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 24 avril 2019, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs (Hauteur totale maximale : 150 m – Puissance unitaire maximale : 4 MW) et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune d'HELFAUT par la Sté BORALEX HELFAUT SARL.

M. Arthur BUIRETTE est chargé du suivi du dossier de la Sté BORALEX HELFAUT SARL (06.78.33.28.44).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie d'HELFAUT siège de l'enquête au 74, rue du pipestraque, du lundi au mardi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; le mercredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; du jeudi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications / Consultation du Public / Enquêtes Publiques / EOLIENNE – PARC ÉOLIEN BORALEX HELFAUT.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis tacite de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France et la réponse de l'exploitant à l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de AIRE-SUR-LA-LYS, ARQUES, BELLINGHEM, BLENDÉCQUES, CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES, CLETY, DELETTES, DOHEM, ECQUES, ESQUERDES, HALLINES, HEURINGHEM, LONGUENESSE, MAMETZ, PIHEM, QUIESTEDE, RACQUINGHEM, REMILLY-WIRQUIN, ROQUETOIRE, SAINT-AUGUSTIN, SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM, SAINT-OMER, THEROUANNE, WARDRECQUES, WAVRANS-SUR-L'Aa, WIZERNES et WISQUES.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie d'HELFAUT siège de l'enquête, du 24 avril au 24 mai 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie d'HELFAUT ou les formuler à M. Pierre -Jean DENIS, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie les :

- mercredi 24 avril 2019 de 9 h00 à 12 h00
- mardi 30 avril 2019 de 15 h00 à 18 h00
- jeudi 9 mai 2019 de 14 h00 à 17 h00
- samedi 18 mai 2019 de 9 h00 à 12 h00
- vendredi 24 mai 2019 de 14 h à 18 h00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 24 avril 2019 au 24 mai 2019 inclus, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne – PARC EOLIEN BORALEX HELFAUT - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie d'HELFAUT ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne – PARC EOLIEN BORALEX HELFAUT, les informations relatives à ce projet.